



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 2008-06-7 ET 2012-07-2

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le **6 juin 2022**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro **2008-06-7** modifiant le **règlement de zonage** numéro 2008-06 afin d'encadrer les résidences de tourisme, de permettre sous conditions la pêche dans certaines zones à dominance agricole, de favoriser la densification et d'autoriser certains matériaux pour revêtement de toit;
- Premier projet de règlement numéro **2012-07-2** modifiant le **règlement sur les usages conditionnels** numéro 2012-07 afin d'autoriser la pêche dans les zones agricoles.

### QU'EST-CE QUE C'EST?

Les changements proposés touchent le règlement de zonage et le règlement sur les usages conditionnels.

### POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La municipalité désire modifier son règlement de zonage afin d'interdire les résidences de tourisme sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones 10-Vf, 11-Vf et 47-Vf et l'autoriser comme usage complémentaire à certains usages de la classe hôtellerie et du loisir extérieur d'envergure. Elle modifie par ailleurs les normes d'implantation dans certaines zones et les dimensions minimales applicables aux résidences unifamiliales isolées à l'extérieur du périmètre urbain. Elle souhaite également modifier ses règlements de zonage et sur les usages conditionnels afin d'autoriser la pratique de la pêche touristique dans les zones agricoles ceci dans le but de favoriser le développement de l'agrotourisme qui s'inscrit dans les objectifs d'aménagement de la MRC de la Matanie pour laquelle ces enjeux sont centraux. La municipalité aimerait également permettre le panneau de fibre de verre, de polycarbonate ou de polychlorure de vinyle (PVC) comme revêtement extérieur de toit pour les perrons, balcons, solariums, porches, galeries, portiques, rampes d'accès pour personnes handicapées, vérandas, patios, terrasses, escaliers extérieurs.

### COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le 4 juillet 2022 à 18h** à la **salle du conseil municipal située au 20 rue du Couvent**. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

### EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CE PROJET DE RÈGLEMENT?

Oui, les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur le site internet de la Municipalité au [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca).

Donné à Baie-Des-Sables, ce 9 juin 2022.

---

**Adam Coulombe**

Directeur général et greffier-trésorier